

Proposé par M. Pilon, secondé par M. Rocheleau, et résolu :

Que \$150.00 soient retenues cette année aux sociétés d'agriculture, qui ne se sont pas conformées aux règlements du Conseil, en ne faisant pas de concours des terres les mieux tenues, et que cette somme leur soit payée l'an prochain, en par elles se conformant aux dits règlements.

Proposé par M. Pilon, secondé par M. Rocheleau, et résolu :

Que les sociétés d'agriculture soient requises de transmettre, tel que prescrit par la loi, à ce Conseil, le compte-rendu complet de leurs assemblées annuelles avec les noms des membres présents à ces assemblées.

Résolu unanimement : Que le commissaire soit prié de nommer des médecins vétérinaires pour remplacer MM. McEachran et Couture dans l'examen des étalons aux expositions, dans les cas où ces messieurs ne pourraient pas s'y rendre.

Résolu unanimement : Que la nécessité d'obtenir un certificat d'un des vétérinaires du Conseil, constatant que l'étalon est sain, et tout à fait propre à la reproduction, s'appliquera à la location aussi bien qu'à l'achat de l'étalon.

Résolu unanimement : Que les certificats donnés par les vétérinaires du Conseil seront renouvelés chaque année pour les étalons.

Résolu unanimement : D'attirer l'attention du gouvernement sur le fait que les diplômes accordés par les écoles vétérinaires jusqu'ici, ne sont pas revêtus d'un caractère officiel, et qu'il est désirable que cette lacune soit comblée sans retard.

Résolu unanimement : Que les élèves entrant dans les écoles d'agriculture, aient à subir une épreuve de deux mois avant d'être reconnus élèves boursiers, et que des bourses ne soient accordées qu'à ceux qui ont fait preuve d'aptitude et de bonne volonté. Et le conseil s'ajourne à 5.25 p. m. à neuf heures et demie du lendemain matin.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE.

Présents, les mêmes membres.

L'honorable colonel Rhodes, président, prend le fauteuil et met sa résignation devant le conseil. Il en donne les raisons.

Proposé par l'honorable M. Archambault, secondé par MM. Ness et Pilon, et résolu unanimement, que l'hon. M. Joly de Lotbinière, soit élu président.

Résolu unanimement. Que le président, le vice-président et M. Blackwood, composeront le comité des écoles d'agriculture.

Proposé par l'hon. M. Archambault, secondé par M. Rocheleau, et résolu : que le comité du *Journal d'Agriculture* soit composé du président, de l'hon. M. Ouimet et de M. Tarte.

Proposé par M. Tarte, secondé par M. Pilon, et résolu : que cette partie du procès-verbal de la dernière séance (se rapportant à l'établissement d'une succursale de l'Institut agronomique de Beauvais) soit retranchée et biffée du livre des délibérations, attendu que ce conseil est d'avis qu'il n'est pas opportun d'établir ici de succursale d'aucune école étrangère.

Proposé par M. Blackwood, secondé par l'hon. G. Ouimet, et résolu : que le conseil apprécie hautement les efforts faits actuellement dans le but d'établir, à Richmond, une école d'agriculture parfaitement montée, comme école de haut enseignement (High School) d'agriculture pratique et théorique. Le conseil espère, en conséquence, que les promoteurs recevront tout l'encouragement nécessaire pour obtenir le succès de leur entreprise.

Proposé par M. Ritchie, secondé par M. A. Casgrain, et résolu : que ce conseil, après avoir visité l'école vétérinaire du docteur J. A. Couture, recommande au gouvernement de

lui accorder la subvention qui a été donnée jusqu'ici à l'école vétérinaire de Québec sous le contrôle de l'Université Laval.

Proposé par M. Rocheleau, secondé par M. Sylvestre, et résolu : que l'école de M. McEachran soit mise sur le même pied que celle de Québec quant à la subvention à lui être accordée à l'avenir.

Proposé par l'hon. M. Ouimet, secondé par l'hon. M. Archambault, et résolu : qu'il est désirable qu'il n'y ait qu'une seule école vétérinaire française à Montréal, subventionnée par le gouvernement.

Proposé par M. E. Casgrain, secondé par M. Tarte, et résolu : qu'il soit fait droit à la requête de M. L. N. Côté, du Révd. M. Charbonneau et autres, demandant qu'une nouvelle société d'agriculture soit établie dans le comté de Rimouski, se composant de Notre-Damo du Sacré-Cœur, St Valérien, Ste-Cécile du Bio, St-Tabien, St-Cimon et St-Mathieu.

Proposé par M. Rocheleau, secondé par M. Sylvestre, et résolu : que le *Journal d'Agriculture* soit adopté comme l'organe officiel du conseil, et que les sociétés d'agriculture, d'horticulture et les écoles d'agriculture soient tenues de prendre connaissance des règlements et avis qui y sont publiés sans autre notification.

Proposé par l'Hon. M. Ouimet, secondé par l'Hon. M. Archambault et résolu : que les frais de poste soient à la charge des sociétés d'agriculture et non à celle de leur secrétaire-trésorier.

Proposé par M. Rocheleau secondé par M. Blackwood et résolu : qu'il n'est pas opportun de payer les directeurs des sociétés d'agriculture pour les frais encourus par eux en assistant aux assemblées de leur société.

Proposé par M. Péloquin secondé par M. Pilon et résolu : qu'une commission du Livre de Généalogie des races bovines et chevalines canadiennes, soit nommée et qu'elle soit composée de Messieurs Tarte, A. Casgrain, membres de ce conseil, et de Messieurs Lesage, Casavant, McEachran, Couture et du secrétaire du Conseil comme spécialistes.

Proposé par l'Hon. M. Ouimet, secondé par M. Ness et résolu : que la requête des cultivateurs du Comté de Saint-Maurice soit renvoyée à la société d'agriculture de ce comté, pour la prendre en considération, et faire rapport à ce conseil.

Proposé par M. Pilon secondé par M. A. Casgrain et résolu : que vu qu'il existe un nombre considérable de modèles et de reliefs de plantes, importés à grands frais de la France, par le conseil d'agriculture, des cartes et autres objets d'un grand intérêt qui se trouvent déposés temporairement à l'école vétérinaire du docteur McEachran, à Montréal, le gouvernement soit instamment prié de vouloir bien faire transporter ces objets à Québec et de les faire placer dans un des appartements du palais législatif, pour servir de base à un musée agricole, dont le soin pourrait être confié à M. St. Cyr, en rapport avec le musée botannique dont il est le conservateur.

Et le conseil a ajourné à 4½ P. M. jusqu'au 1er mercredi de mars.

Vraie copie certifiée,

ED. A. BARNARD.

Secrétaire du conseil d'agriculture, etc., etc.

ECHO DES CERCLES.

Cercle agricole de Sainte-Anne des Plaines.—Résumé de la séance du 29 septembre, 1889.

M. le président, Damase Limoges, se montre heureux de la présence de M. O. E. Dalaire et le prie de bien vouloir adresser la parole.

M. Dalaire.—*M. le président, messieurs,*—Je n'ai pas l'intention de vous donner une conférence sur un sujet bien particulier; je viens sur le désir exprimé de Mgr Labelle et de M. Barnard vous prier de continuer toujours vos assemblées rég-